

# Lettre d'info PPR

## Février 2025



## Ateliers CDG 17

Les ateliers sont organisés en visio-conférence, via le logiciel TEAMS. Les liens pour vous inscrire et vous connecter sont envoyés par email.

### \* Atelier PPR

Tous les mois, les agents sont invités à se réunir pour échanger sur leur situation individuelle, obtenir un appui de leurs pairs, et poser toutes questions au référent PPR du CDG 17.

### \* Atelier CV / LM

En petit groupe, les agents se placent dans la position d'un employeur pour commenter les CV des participants. Chaque agent aura ainsi un retour sur son CV afin de l'améliorer.

### \* Atelier Entretien de recrutement

En petit groupe, les agents préparent une candidature à un offre d'emploi fictive et une présentation courte de leur parcours. A tout de rôle, chaque participant s'entraînera devant ses collègues à la prise de parole, ou prendra le rôle de l'employeur.

## POINT STATUT

### Engagements de l'employeur

Durant la PPR, l'employeur a un rôle d'accompagnement et de suivi administratif de votre PPR. Il a une obligation dite de moyens pour vous reclasser, tant en interne qu'en externe, et doit tout mettre en œuvre pour vous accompagner vers un nouveau poste.

Dès réception de l'avis d'incapacité au grade émis par le Conseil Médical, l'employeur vous propose la PPR via un courrier et en cas d'accord, il vous place en activité et vous rémunère : la PPR démarre pour 12 mois.

Administrativement, l'employeur réalise l'inscription en formation, rédige la convention et les avenants et finance les bilans de compétences et autres actions payantes de formation (en s'appuyant sur les aides financières du FIPHP).

En termes d'accompagnement, il est vivement conseillé de réaliser des points réguliers (à minima tous les mois), en traçant par écrit les échanges et les décisions prises, notamment dans les conventions et les avenants, mais aussi par des comptes rendus réguliers.

## FOCUS DU MOIS

### Les formations à distance

En complément des formations auprès du CNFPT ou d'organismes privés, il est aussi possible de se former en ligne, le plus souvent gratuitement, sur des plateformes dites « MOOC ». Après avoir créé votre compte, vous pourrez vous inscrire directement en faisant une recherche leur catalogue, souvent riche. Certaines formations sont payantes, le plus souvent pour obtenir une certification.

**Avantages :** Ces formations se font selon votre rythme, le plus souvent une à deux demi-journées par semaine. Elles sont un excellent moyen de développer vos compétences et d'utiliser votre temps, surtout pour des semaines un peu creuses sans stage ni formation en présentiel. Sous réserve d'obtenir l'attestation de formation, notez bien votre participation à ces MOOC sur votre CV !

Quels sites ? [My-mooc.com](https://my-mooc.com) / [Fun-mooc.com](https://fun-mooc.com) (pour les formations du CNFPT) / [Open-classrooms.com](https://open-classrooms.com) (bonnes formations en bureautique, et en préparation au recrutement)

### PROCHAIN ATELIER PPR

Mardi 11 mars 2025

[Cliquez-ici pour le lien TEAMS](#)

Merci de prévenir en cas d'absence

### CNFPT

Le CNFPT propose une nouvelle formation à distance dédiée aux « fondamentaux de l'Intelligence Artificielle ».

[Inscrivez-vous !](#)

### CNFPT

Le Fun-Mooc intitulé « Travailler autrement : les astuces à connaître, les biais à éviter », est ouvert à l'inscription !

[Cliquez-ci](#)